

Éoliennes dans Nicolet-Yamaska: pas de référendum sur le processus réglementaire

Par [Sébastien Lacroix, Le Nouvelliste](#)

| 19 octobre 2023



L'annonce d'un RCI a soulevé des questions chez les opposants à l'implantation des éoliennes.

S'il n'a toujours pas donné son appui à un projet de production d'énergie éolienne, le conseil des maires entend jeter les bases des discussions avec d'éventuels promoteurs en adoptant prochainement un Règlement de contrôle intérimaire (RCI) visant à encadrer l'implantation des éoliennes sur son territoire.

Le conseil a en effet adopté un avis de motion lors de la séance de mercredi soir qui se tenait exceptionnellement à Saint-Wenceslas. Cette procédure annonce son intention d'aller de l'avant avec cette réglementation qui s'appliquera à l'ensemble des 16 municipalités.

Les conseils municipaux pourront par la suite bonifier le RCI pour l'adapter à leurs spécificités locales, pourvu qu'il ne soit pas trop restrictif pour empêcher l'implantation des éoliennes.

Cette façon de faire n'a pas semblé plaire à la quarantaine de personnes qui étaient réunies au centre communautaire Florian-Turcotte. C'est que plusieurs opposants comptaient sur le processus réglementaire pour trancher la question dans le cadre d'un référendum.

Une avenue que ne souhaite pas emprunter la MRC de Nicolet-Yamaska pour éviter des situations comme celle vécue à Saint-Élizabeth-de-Warwick cet été, où les électeurs d'un seul secteur ont voté en faveur du projet de Boralex. Si bien que les résidents des cinq autres secteurs qui ont voté contre pourraient tout de même avoir à vivre avec les éoliennes.

Quelques citoyens sur place ont tout de même déploré que la MRC fasse cette démarche alors qu'il n'y a pas d'urgence en la demeure et qu'elle semble ainsi paver la voie à une participation au prochain appel d'offres.

La porte-parole du comité «Pour un choix éclairé dans Nicolet-Yamaska», Janie Vachon-Robillard, a d'ailleurs rappelé à la préfète [qu'elle avait indiqué, en juin dernier](#), vouloir attendre les recommandations de l'INSPQ avant de prendre position.

Celle-ci a rétorqué que ces recommandations ne sont pas prévues à court terme et que la MRC avait tout de même fait ses devoirs avant de mettre sur papier son RCI. «On n'a pas fait ça dans un sous-sol autour d'une bouteille de vin», a-t-elle illustré.

«On s'est inspiré de ce qui se fait actuellement dans d'autres régions», a assuré la préfète Geneviève Dubois, qui a notamment visité un projet avec des éoliennes de tailles pratiquement identiques en milieu agricole à Saint-Michel, en Montérégie.

Les élus ont également assuré que l'adoption du RCI n'était pas une finalité en soi et que les consultations annoncées auront lieu lorsqu'il y aura un projet sur la table. Les résolutions d'appui de la MRC et des municipalités visées seront nécessaires avant d'aller de l'avant afin de s'assurer de l'acceptabilité sociale.

«Si une municipalité n'en veut pas, elle a juste à ne pas appuyer le projet. Ce n'est pas plus compliqué que ça, a soutenu le préfet adjoint et président du comité interne sur les éoliennes, Claude Lefebvre. Le RCI vient mettre un certain nombre de conditions à imposer au promoteur pour pouvoir ouvrir les discussions.»

Une adoption prévue en novembre

Le RCI devrait se pencher notamment sur les distances séparatrices à imposer afin de répondre à l'orientation gouvernementale d'implanter un projet éolien qui soit viable.

Pour le moment, les détails du RCI n'ont pas été dévoilés au public, étant donné qu'il doit d'abord être soumis aux élus municipaux qui devront se prononcer sur la question.

On a tout de même pu apprendre qu'il répondra à quatre grands principes, soit le respect de la structure paysagère, les risques pour la santé et la sécurité publique, le respect de la qualité de vie des résidents et la protection des milieux naturels.

Quelques éléments qui ne sont pas compatibles avec la production d'énergie éolienne ont également été dévoilés. Parmi ceux-ci, on compte la Réserve mondiale de la biosphère, la plaine inondable et la bordure forestière du lac Saint-Pierre, le caractère boisé des principales rivières et des coulées, les paysages au travers des rivières, ainsi que les noyaux urbains.

Si l'avis de motion annonce généralement qu'une décision sera prise à une séance ultérieure, les choses devraient aller assez rapidement. La préfète Geneviève Dubois a en effet évoqué la séance du mois de novembre pour se prononcer sur l'adoption du RCI.

La mairesse de Sainte-Monique, Denise Gendron, [dont la Municipalité s'est déjà prononcée contre les éoliennes](#), a tenu à enregistrer sa dissidence sur l'avis de motion.

Elle a rappelé que les derniers RCI qu'elle a vécus à la MRC, concernant l'implantation des porcheries et l'abattage d'arbres, avaient plutôt eu pour effet de geler un usage. «Je pensais que c'était le Schéma d'aménagement qui avait la fonction d'encadrer quand il n'y a pas d'urgence», a-t-elle soutenu.

Nicolet-Yamaska
Politique municipale



Sébastien Lacroix, Le Nouvelliste

Sébastien Lacroix travaille comme journaliste depuis 2005, principalement sur la rive sud de Trois-Rivières, mais également en Mauricie et dans la région de Sorel-Tracy. Il s'est joint à l'équipe du Nouvelliste en 2020 comme journaliste affecté aux actualités générales, dont la politique, les affaires, la santé et les faits divers.